



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ouverture d'une caserne du service militaire volontaire dans les Hauts-de-France

Question orale n° 57

Texte de la question

Mme Brigitte Liso attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire sur l'opportunité que représente l'ouverture d'une nouvelle caserne dédiée au service militaire volontaire (SMV) dans la région Hauts-de-France. Expérimenté à partir de 2015 puis pérennisé dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025, le SMV est un dispositif dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, ce parcours associant formation professionnelle et encadrement militaire présente un taux d'insertion dans l'emploi de 82 % en fin de parcours. Toutefois, la répartition des centres du SMV sur le territoire national doit être améliorée. Si chacun des 7 centres existants sont ouverts à l'ensemble des 18-25 ans résidant en France métropolitaine, plusieurs régions demeurent dépourvues de caserne. Dans les Hauts-de-France, cette absence de centre est particulièrement préjudiciable. La région présente des difficultés socio-économiques importantes, dont les jeunes sont les premières victimes. Le chômage des 18-24 ans y est plus élevé que dans toute autre région métropolitaine, concernant 24 % de cette classe d'âge contre 18,5 % en moyenne à l'échelle nationale. L'enjeu de l'insertion des jeunes est d'ailleurs particulièrement prégnant dans le département du Nord, où les 15-29 ans représentent près de 20 % de la population. En plus d'un taux de chômage élevé, leur niveau de qualification s'avère également très bas dans le département. La part des peu ou pas diplômés qui ne sont pas en études atteint ainsi 27,9 % des 16-24 ans dans le Nord en 2017, soit l'un des taux les plus élevés de France. Enfin, les jeunes venus des Hauts-de-France ne parviennent pas systématiquement à préparer les métiers de leur choix lorsqu'ils accèdent au SMV dans d'autres régions. Les formations proposées, qui s'appuient sur le tissu économique à proximité des casernes, ne répondent en effet pas toujours aux besoins du bassin d'emploi de leur région d'origine, ce qui constitue un frein à leur insertion à l'issue du parcours. Afin de répondre au besoin d'accompagnement avéré des jeunes des Hauts-de-France, elle lui demande si son ministère prévoit de poursuivre la montée en puissance du service militaire volontaire en ouvrant une nouvelle caserne dans cette région.

Texte de la réponse

CASERNES DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Mme la présidente. La parole est à Mme Brigitte Liso, pour exposer sa question, n° 57, relative aux casernes du service militaire volontaire dans les Hauts-de-France.

Mme Brigitte Liso. Le service militaire volontaire (SMV) est un dispositif dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Prenant la forme d'un parcours de huit à douze mois en caserne, il permet à des jeunes sans solution d'être accompagnés et de se préparer à un métier ; dans 82 % des cas, ceux-ci retrouvent le chemin de l'emploi.

Malheureusement, ce formidable dispositif ne profite pas à tous les jeunes de manière équitable : malgré le déploiement progressif de sept casernes depuis 2005, plusieurs régions en sont privées. C'est le cas des Hauts-de-France, où les 15-29 ans représentent pourtant un cinquième de la population et sont directement affectés

par le chômage et la précarité : le taux de chômage des jeunes y est de 24 %, supérieur de 6 % à la moyenne nationale. À cela s'ajoute un niveau de qualification souvent trop bas pour garantir une ascension professionnelle : près de 28 % des jeunes du département du Nord sont considérés comme peu ou pas diplômés ; c'est l'un des taux les plus élevés de France, dans le département le plus peuplé.

Ces chiffres démontrent le féroce besoin d'accompagnement des jeunes, dont les attentes sont très élevées. La France compte sept centres de service militaire volontaire, mais les Hauts-de-France en sont dépourvus. Je souhaite savoir si le ministère des armées prévoit de poursuivre la montée en puissance du dispositif en ouvrant une nouvelle caserne dans le Nord. J'y suis prête ; les maires de la circonscription le sont également.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des outre-mer.

M. Jean-François Carenco, ministre délégué chargé des outre-mer. Merci de votre question sur le service militaire volontaire, madame la députée ; je connais plus profondément et depuis plus longtemps les régiments du service militaire adapté (RSMA), qui sont eux aussi exceptionnels – il serait d'ailleurs intéressant que le SMV et le RSMA travaillent ensemble. Le service militaire volontaire est d'une nature quelque peu différente du RSMA. Ce dispositif interarmées s'inscrit résolument dans une démarche d'inclusion sociale : il a vocation à offrir à des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans un parcours d'accompagnement spécifique pour favoriser leur insertion professionnelle – il me plaît à dire que travailler à la cohérence de la République, c'est une autre manière de faire la guerre.

Le SMV œuvre également en faveur du renforcement des liens entre les armées et la nation. Placé sous l'autorité du secrétariat général pour l'administration du ministère des armées, commandé par un officier général, il revêt une spécificité militaire structurante – comme le RSMA, il constitue une des voies d'engagement dans l'armée. Le SMV a rapidement atteint ses objectifs initiaux, ce qui démontre le bien-fondé et l'efficacité du concept. Il est déjà implanté dans six régions – mais pas encore dans le Nord –, avec sept emprises différentes. Il est accessible à tous les jeunes exclus du marché de l'emploi et faisant acte de volontariat – unique condition. Depuis sa création, il a permis à plus de 7 000 bénéficiaires de rejoindre ses rangs. Son efficacité n'est plus à démontrer, puisqu'il affichait un taux d'insertion de 82 % en 2021.

Le SMV dispose d'une grande souplesse dans sa couverture du territoire national. Même si l'implantation des régiments et des centres est marquée territorialement, les unités peuvent bien évidemment recruter des volontaires provenant d'autres régions ou d'autres bassins que ceux où elles sont installées. Le dispositif est d'ailleurs en constante évolution. Conformément aux souhaits du Président de la République, une nouvelle antenne – la dernière en date – a été créée à Marseille en 2021. Les jeunes issus des Hauts-de-France représentaient 8,7 % des recrues du SMV en 2021 ; ils ont essentiellement rejoint le 1er régiment SMV à Montigny-lès-Metz et à Châlons-en-Champagne, et dans une moindre mesure le 2e régiment SMV à Brétigny-sur-Orge.

Plus généralement, tous les jeunes de votre région ont accès aux dispositifs des armées destinés à la jeunesse : SMV, classes de défense, journées défense et citoyenneté, engagement dans la réserve. L'implantation d'un centre de SMV dans les Hauts-de-France, que vous appelez de vos vœux, fait l'objet d'une réflexion plus globale, notamment dans le cadre de la future loi de programmation militaire, et en tenant compte de la montée en puissance du service national universel (SNU). Rien n'est décidé, mais votre demande est prise en considération.

Mme la présidente. La parole est à Mme Brigitte Liso.

Mme Brigitte Liso. Je vous remercie pour ces informations, monsieur le ministre délégué. Le SNU et le SMV ne sont évidemment pas antinomiques : des casernes pourraient accueillir des jeunes relevant des deux dispositifs. Par ailleurs, si tous les centres de SMV sont ouverts à l'ensemble des jeunes, nous manquons d'un point d'ancrage dans le Nord. Au-delà de l'insertion professionnelle, ce dispositif contribue aussi à l'insertion sociale ; ainsi, de nombreux jeunes passent leur permis de conduire lors de leur intégration au SMV. Cela a son

importance.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Liso](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 57

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#)

Réponse publiée le : 7 décembre 2022, page 6547

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 novembre 2022](#)